	Point 2 Renouvellement de l'autorisation spécifique octroyée au conseil d'administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs opérations, dans le cadre du capital autorisé (en ce compris, le cas échéant, par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription), dans les cas visés à l'article 7:200 du CSA (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves), et ceci pour une durée de trois ans			Point 3 Renouvellement de l'autorisation spécifique octroyée au conseil d'administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs opérations, dans le cadre du capital autorisé (en ce compris, le cas échéant, par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription), dans les cas visés à l'article 7:202 du CSA (avis d'offre publique d'acquisition), et ceci pour une durée de trois ans			Point 4 Mise à jour des statuts conformément aux décisions qui précèdent. L'article 6, alinéa 2, des statuts est remplacé par le texte suivant : *« Le conseil d'administration est expressément autorisé à faire usage de ce pouvoir dans les cas visés aux articles 7:200 (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves) et 7:202 (avis d'offre publique d'acquisition) du CSA, et ceci pour une durée de trois ans. »*			Point 5 Acquisition et aliénation de titres propres – Proposition de modification de l'article 9 des statuts. Proposition d'ajouter un article 9, alinéa 3, qui se lit comme suit : *« En outre, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 et à l'article 7:218, §1, alinéa 1, 3°, du CSA, la Société peut, sans autre décision de l'assemblée générale, dans le respect des conditions prévues par ces dispositions, notamment de durée (étant une période de trois ans prenant cours le jour de la publication de la présente autorisation statutaire ou de son renouvellement), faire usage de ce pouvoir et acquérir ou aliéner ses titres propres, sur le marché sur lequel ces titres sont cotés ou de toute autre manière, en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. »*			Point 6 Valeurs d'IBA – Proposition d'ajouter la phrase suivante à la fin de l'article 10 des statuts : *« La « IBA Foundation » (fondation privée inscrite au Registre des Personnes Morales du Brabant Wallon sous le n° 0803.901.356) a été constituée pour veiller à la bonne application de ces principes. A cette fin, et sans que ceci affecte les équilibres prévus à l'article 12, un tiers des membres du conseil d'administration est élu, tant qu'elle existe, sur proposition de la « IBA Foundation »*			Point 7 Pouvoirs au Notaire aux fins de coordination et publication des statuts suite aux décisions qui précèdent			Point 8 Pouvoirs à des mandataires spéciaux aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente		
	Pour	Contre	Abst	Pour	Contre	Abst	Pour	Contre	Abst	Pour	Contre	Abst	Pour	Contre	Abst	Pour	Contre	Abst	Pour	Contre	Abst
TOTAL	19.614.175	5.962.526	1.300	19.509.368	6.067.333	1.300	19.543.243	6.033.458	1.300	19.206.509	6.370.192	1.300	19.522.300	6.054.401	1.300	20.216.744	5.359.957	1.300	20.923.151	4.653.436	1.414
Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	15.876.063			15.876.063			15.876.063			15.876.063			15.876.063			15.876.063			15.876.063		
Proportion du capital représentée par ces actions	52,43%			52,43%			52,43%			52,43%			52,43%			52,43%			52,43%		
Total des votes valablement exprimés	25.578.001			25.578.001			25.578.001			25.578.001			25.578.001			25.578.001			25.578.001		
Dénominateur pour le résultat des votes (= total des pour + contre, hors abstentions)	25.576.701			25.576.701			25.576.701			25.576.701			25.576.701			25.576.701			25.576.587		
Résultat des votes	76,69%	23,31%		76,28%	23,72%		76,41%	23,59%		75,09%	24,91%		76,33%	23,67%		79,04%	20,96%		81,81%	18,19%	
	Résolution adoptée			Résolution adoptée			Résolution adoptée			Résolution adoptée			Résolution adoptée			Résolution adoptée			Résolution adoptée		